AR Prefecture

005-210501839-20220316-2022_024-DE

Reçu le 22/03/2022 Publié le 22/03/2022

<u>Département des</u>

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE

HAUTES-ALPES

ArrondissementEXTRAIT DU REGISTREde BRIANCONDES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 16 mars 2022

Date de la

Convocation: L'an deux mille vingt-deux, le seize mars à dix-huit heures quinze,

11 mars 2022 le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à Date d'Affichage : la Mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.

22 mars 2022

Objet: Délibération n° 2022-024

Autorisation d'occupation du Domaine Public Communal PC00518321H0014,

Mme SERTOUR Natalia.

Conseillers en exercice: 15 - Présents: 14 - Nombre de pouvoirs: 1

<u>Etaient présents</u>: MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, AUGIER Laetitia, CORDIER Georges, COULOM Nicolas, FINE Sébastien, GRANET Céline, GUIGUES Véronique, LAURENT Sylvain, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, PONS Nicolas, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

Était représenté: M. FAURE BRAC Christian par M. CORDIER Georges.

Mme GRANET Céline a été élue secrétaire de séance.

VU la demande d'occupation du domaine public déposée par Mme SERTOUR Natalia qui, dans le cadre du projet d'aménagement de la maison située au n° 2 de la rue de Gatchelou, parcelle cadastrée n° 314 de la section A, sollicite une autorisation d'occupation du domaine public communal pour une terrasse existante,

VU la demande de Permis de Construire n° PC00518321H0014 déposée à cet effet,

CONSIDERANT que ce projet se fera dans l'emprise de l'occupation du domaine public existant,

VU l'avis favorable de la commission « Travaux-Urbanisme »,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DONNE** un avis favorable pour l'occupation du domaine communal conformément à la demande susvisée.
- **DIT** que la présente autorisation fera l'objet d'un arrêté du Maire après obtention de l'autorisation d'urbanisme sus visée.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire.

Sébastien FINE